



Accusé de réception en préfecture  
095-200049310-20190327-2019-49-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2019  
Date de réception préfecture : 11/04/2019

Département du VAL D'OISE  
Arrondissement de SARCELLES

**COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 27 MARS 2019**

**DÉLIBÉRATION N° 2019-49**

**SAGE CROULT ENGHIEU VIEILLE MER**

**27 – Saisine de Monsieur le Préfet en vue de l'ouverture et l'organisation de la procédure d'enquête publique du SAGE Croult-Enguien-Vieille Mer**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars à neuf heures,

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 21 mars 2019, s'est réuni Rue de l'Eau et des Enfants, à BONNEUIL-EN-FRANCE, dans la salle de conférence, sous la Présidence de Guy MESSAGER, Président et Maire honoraire de la Commune de LOUVRES

**Date de la convocation :** le 21 mars 2019

**Nombre de délégués en exercice :** 70

**Président de séance :** Guy MESSAGER - Président du Syndicat

**Vice-Président(e)s présent(e)s :** Didier GUEVEL, Vice-Président - Christine PASSENAUD, Vice-Présidente - Maurice MAQUIN, Vice-Président - Antoine ESPIASSE, Vice-Président - Alain BOURGEOIS, Vice-Président - Gérard SAINTE BEUVE, Vice-Président - Anita MANDIGOU, Vice-Présidente - Marie-Claude CALAS, Vice-Présidente - Gilles MENAT, Vice-Président

**Secrétaire de séance :** Patrice GEBAUER - Délégué de la Commune de LE THILLAY

**43 présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CARPF :**

Mathieu DOMAN (Commune d'ARNOUVILLE), Jean-Luc HERKAT (Commune de BONNEUIL-EN-FRANCE), Marie-Claude CALAS (Commune de BOUQUEVAL), Marcel BOYER (Commune d'ÉCOUEN), Roland PY (Commune de FONTENAY-EN-PARISIS), Isabelle MEKEDICHE (Commune de GARGES-LÈS-GONESSE), Jean-Michel DUBOIS et Christian CAURO (Commune de GONESSE), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de GOUSSAINVILLE), Robert DESACHY et Francis COLOMIES (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Gérard SAINTE BEUVE et Patrice GEBAUER (Commune de LE THILLAY), Guy MESSAGER et Alain CLAUDE (Commune de LOUVRES), Bernard VERMEULEN et Patrick LEPEUVE (Commune de ROISSY-EN-FRANCE), David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ), Antoine ESPIASSE (Commune de SARCELLES), Alain GOLETTA (Commune de VÉMARS), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de VILLERON), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

**C3PF :**

Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (Commune de BAILLET-EN-FRANCE), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Commune de MAREIL-EN-FRANCE)

**CAPV :**

Joëlle POTIER (Commune de BOUFFÉMONT), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de DOMONT), Alain BOURGEOIS et Louis LE PIERRE (Commune d'ÉZANVILLE), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de MOISSELLES), Jean-Pierre DAUX et Christian ISARD (Commune de MONTMORENCY), Jean-Yves THIN (Commune de PISCOP), Roger GAGNE (Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÉT)

Formant la majorité des membres en exercice.

**2 Absent(e)s et représenté(e)s**

**CARPF :**

Bruno REGAERT (Commune de VAUD'HERLAND) a donné pouvoir à Gérard SAINTE BEUVE (Commune de LE THILLAY)

Richard ZADROS (Commune de SAINT-WITZ) a donné pouvoir à David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ)

## **SAGE CROULT ENGHIEU VIEILLE MER**

### **27 – Saisine de Monsieur le Préfet en vue de l'ouverture et l'organisation de la procédure d'enquête publique du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer**

#### ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Le projet de SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer est composé d'un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) comportant 79 dispositions et d'un règlement de 6 règles. Ce document de planification de la ressource en eau à l'échelle des bassins versants du Croult, du Petit Rosne, de la Morée, de la Vieille-Mer, du ru d'Haras et du ru d'Enghien permet d'instaurer une gestion équilibrée et durable des ressources en eau sur le territoire du SAGE et de redonner de la place à l'eau sur le territoire.

Le projet de SAGE, validé par la Commission Locale de l'Eau le 27 septembre 2018, a été soumis à la consultation des personnes publiques et organismes associés du 25 octobre 2018 au 25 février 2019 afin de recueillir les observations des acteurs du territoire.

Conformément à l'article L. 212-6 et R. 212-40 du Code de l'environnement, le projet de schéma est ensuite soumis à enquête publique.

SAGE CROULT ENGHIEEN VIEILLE MER

27 – Saisine de Monsieur le Préfet en vue de l'ouverture et l'organisation de la procédure d'enquête publique du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

*CECI EXPOSÉ*

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport d'Alain BOURGEOIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles, L. 122-4 et R.122-17, L. 212-3 et suivants ainsi que R. 212-35 et suivants, et R. 123-1 à R. 123-27,

**LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES SOUS RESERVE DE L'ADOPTION PAR LA CLE DU PROJET DE SAGE MODIFIÉ SUITE AUX AVIS EMIS PAR LES PERSONNES PUBLIQUES ET ORGANISMES CONSULTÉS, DE LA VALIDATION PAR CETTE MEME CLE DES DOCUMENTS COMPOSANT LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE ET DE LA DÉCISION DE LA CLE CONFIAUT AU SYNDICAT LA SAISINE DU PRÉFET RESPONSABLE DE LA PROCÉDURE D'ÉLABORATION DU SAGE POUR SOLLICITER L'OUVERTURE ET L'ORGANISATION DE LA PROCÉDURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE :**

- 1- **Autorise** le Président à saisir le Préfet responsable de la procédure d'élaboration du SAGE pour solliciter l'ouverture et l'organisation de la procédure d'enquête publique,
- 2- **Autorise** le Président à prendre toute décision et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 27 mars 2019

Guy MESSAGER,



Président du Syndicat,

Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 27/04/19  
Affichée le : 27/04/19  
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.